

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 14 du 26 mars 2015

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte 17

CIRCULAIRE N° 16311/DEF/GEND/DSF/SDAF/BADM
portant abrogation d'un texte.

Du 3 mars 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des soutiens et des finances ; sous-direction « administrative et financière » ; bureau de l'administration.*

CIRCULAIRE N° 16311/DEF/GEND/DSF/SDAF/BADM portant abrogation d'un texte.

Du 3 mars 2015

NOR D E F G 1 5 5 0 3 3 0 C

Texte abrogé :

Circulaire n° 16100/DEF/GEND/LOG/ADM du 23 juin 1989 (BOC N° 21 du 19 juin 2009, texte 7 ; BOEM 650.1) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 14 du 26 mars 2015, texte 17.

La circulaire n° 16100/DEF/GEND/LOG/ADM du 23 juin 1989 modifiée, relative à la participation de la gendarmerie à des activités ne relevant pas de ses missions spécifiques est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général,
sous-directeur administratif et financier,*

Guy CAZENAVE-LACROUTZ.